Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 16 septembre 2021 publié au Journal officiel du 3 novembre 2021)

1- FICHE PEDAGOGIQUE LIGUES DE FOOTBALL METROPOLITAINES……..2,3,4

2- FICHE PEDAGOGIQUE LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE……..5,6,7

Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 16 septembre 2021 publié au Journal officiel du 3 novembre 2021)

FICHE PEDAGOGIQUE

Volume Horaire : 179 heures

Public concerné

Educateur – Educatrice de club de niveau départemental chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif-éducatif et associatif.

Objectifs

Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité.
Il est en capacité :

- De mettre en œuvre les programmes d'encadrement sportif, transmis par la direction technique nationale de la FFF, dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges) ;
- D'encadrer les différentes équipes d'un club de niveau départemental
- D'animer un projet club de niveau départemental dans les domaines sportif-éducatif et associatif ;
- Il assure, en autonomie la conduite de séances et de cycles d'animation, de préformation, et d'entraînement en football en sécurité, intégrant des notions d'arbitrage ;
- Il participe aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;
- Il effectue le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure ;
- Il contribue à la gestion et à l'organisation de l'accueil des licenciés.

Pré-requis

Entrée en Formation

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé de 16 ans révolus
- Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,
- Être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),

Certification finale

Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :

- Être âgé de 16 ans révolus,
- Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,
- Être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de football.
- Être titulaire du module santé-sécurité
- Avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

Programme

La formation au Brevet de Moniteur de Football se compose de 4 Unités Capitalisables (UC) et de 2 modules complémentaires :

- **UC1 : Être capable de mettre en œuvre une séance d'animation en football pour des jeunes d'U6 (moins de 6 ans) à U11 (moins de 11 ans, en sécurité (32h)**
  UC1-1 : Mise en place d'une séquence d'animation, en sécurité, pour des U6 (moins de 6 ans) à U11 (moins de 11 ans), d'une durée de 12 minutes, suivie d'un entretien avec le jury
  UC1-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle

- **UC2 : Être capable de mettre en œuvre une séance de préformation en football pour des jeunes d'U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), en sécurité (32h)**
  UC2-1 : Mise en place d'une séance de préformation, en sécurité, pour des U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), d'une durée de 12 minutes, suivie d'un entretien avec le jury
  UC2-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle

- **UC3 : Être capable de mettre en œuvre une séance d'entraînement en football pour des jeunes de U16 (moins de 16 ans) aux séniors, en sécurité (32h)**
  UC3-1 : Mise en place d'une séance d'entraînement, en sécurité, pour des jeunes de U16 ans aux Seniors
  UC3-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle

- **UC4 (32h) : Réalisation et formalisation d'un projet de club ou de structure, en lien avec ses responsabilités, suivie d'un entretien de vingt minutes avec le jury**

- **Module Santé-Sécurité (35h):** Être capable de prendre en compte la santé des pratiquants et de sécuriser l'environnement de la pratique du football.

- **Module Arbitrage (16h):**
  - Connaître les lois du jeu du football à effectif réduit et à 11.
  - Animer et conduire des interventions sur la sensibilisation à l'arbitrage.
  - Maîtriser la gestion administrative d'une rencontre
  - Développer des compétences à arbitrer une rencontre officielle et dans le cadre de l'entraînement.
  - La formation doit s'accompagner de mises en situation pédagogique d'une durée de 19 heures au sein de son club et au sein de sa ligue ou de son district.

M. S. P.

Mise en **S**ituation **P**rofessionnelle : la formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

Cette **M**ise en **S**ituation **P**rofessionnelle, consiste à :

- Entrainer tout au long de la saison (programmer, concevoir, animer, évaluer des séances entrainement) une équipe de football à 5, 8 ou 11 ou Futsal jeunes ou seniors à raison de 2 entrainements par semaine et de suivre cette équipe en compétition.

- Préparer, animer et évaluer des cycles de 5 séances d'entrainement sur les catégories U9 ou U11, puis U13 ou U15, et enfin U17 ou U19 ou sénior (soit 3 cycles de 5 séances).

Méthodes et Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires (livrets, clés USB, Claroline Connect)
- Plate-forme de formation à distance (Claroline Connect)
- Examen final (12h)

Coût

Calendrier et lieu de formation : se rapprocher d'un des Instituts Régionaux de Formation du Football suivants :

- Auvergne Rhône-Alpes	- Méditerranée
- Bourgogne-Franche-Comté	- Normandie
- Bretagne	- Nouvelle-Aquitaine
- Centre Val-de-Loire	- Occitanie
- Grand Est	- Paris-Ile-de-France
- Hauts-de-France	- Pays de la Loire

Coût pédagogique :

Tarification horaire : 6€ / heure de formation, auxquels s'ajoutent :

- Des frais d'inscription et de certification d'un montant forfaitaire de 220€
- Des frais d'accompagnement liés à la mise en situation professionnelle (UC1.2, 2.2, 3.2) d'un montant forfaitaire de 400 €
- Des frais d'accompagnement liés à la mise en situation professionnelle (UC4) d'un montant forfaitaire de 200 €

Tarif maximum : 6€ x 179h + 220€ + 400€ + 200€ = 1 894€ pour 179 heures de formation

NB : toute personne convoquée aux tests de sélection, quel que soit le résultat de ces derniers, sera redevable de la somme de 50 € de frais d'inscription (voir CGV).

DEVIS/PROGRAMME

Institut de Formation du Football
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 8551Z

Document à transmettre à l'organisme qui prendra en charge votre formation

Volume Horaire : 179 heures

Public concerné

Educateur – Educatrice de club de niveau départemental chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif-éducatif et associatif.

Objectifs

Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité.
Il est en capacité :

- de mettre en œuvre les programmes d'encadrement sportif, transmis par la direction technique nationale de la FFF, dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges) ;
- d'encadrer les différentes équipes d'un club de niveau départemental
- d'animer un projet club de niveau départemental dans les domaines sportif-éducatif et associatif ;
- Il assure, en autonomie la conduite de séances et de cycles d'animation, de préformation, et d'entraînement en football en sécurité, intégrant des notions d'arbitrage ;
- Il participe aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;
- Il effectue le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure ;
- Il contribue à la gestion et à l'organisation de l'accueil des licenciés.

Pré-requis

Entrée en formation

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- être âgé de 16 ans révolus
- être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,
- être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),

Certification finale

Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :

- être âgé de 16 ans révolus,
- être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,
- être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de football.
- Etre titulaire du module santé-sécurité
- avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL
Centre National du Football, Domaine de Montjoye – 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 22
Mail : fcadre@fff.fr – www.maformation.fff.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France
Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z

Programme

La formation au Brevet de Moniteur de Football se compose de 4 Unités Capitalisables (UC) et de 2 modules complémentaires :

- **UC1 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'animation en football pour des jeunes d'U6 (moins de 6 ans) à U11 (moins de 11 ans, en sécurité (32h)**
  UC1-1 : Mise en place d'une séquence d'animation, en sécurité, pour des U6 (moins de 6 ans) à U11 (moins de 11 ans), d'une durée de 12 minutes, suivie d'un entretien avec le jury
  UC1-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle

- **UC2 : Etre capable de mettre en œuvre une séance de préformation en football pour des jeunes d'U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), en sécurité (32h)**
  UC2-1 : Mise en place d'une séance de préformation, en sécurité, pour des U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), d'une durée de 12 minutes, suivie d'un entretien avec le jury
  UC2-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle

- **UC3 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'entraînement en football pour des jeunes de U16 (moins de 16 ans) aux séniors, en sécurité (32h)**
  UC3-1 : Mise en place d'une séance d'entraînement, en sécurité, pour des jeunes de U16 ans aux Seniors
  UC3-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle

- **UC4 (32h) : Réalisation et formalisation d'un projet de club ou de structure, en lien avec ses responsabilités, suivie d'un entretien de vingt minutes avec le jury**

- **Module Santé-Sécurité (35h):** Etre capable de prendre en compte la santé des pratiquants et de sécuriser l'environnement de la pratique du football.

- **Module Arbitrage (16h):**
  - Connaître les lois du jeu du football à effectif réduit et à 11.
  - Animer et conduire des interventions sur la sensibilisation à l'arbitrage.
  - Maîtriser la gestion administrative d'une rencontre
  - Développer des compétences à arbitrer une rencontre officielle et dans le cadre de l'entraînement.
  - La formation doit s'accompagner de mises en situation pédagogique d'une durée de 19 heures au sein de son club et au sein de sa ligue ou de son district.

M. S. P.

Mise en **S**ituation **P**rofessionnelle : la formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

Cette **M**ise en **S**ituation **P**rofessionnelle, consiste à :

- Entrainer tout au long de la saison (programmer, concevoir, animer, évaluer des séances entrainement) une équipe de football à 5, 8 ou 11 ou du Futsal à raison de 2 entrainements par semaine et de suivre cette équipe en compétition.

- Préparer, animer et évaluer des cycles de 5 séances d'entrainement sur les catégories U9 ou U11, puis U13 ou U15, et enfin U17 ou U19 ou sénior (soit 3 cycles de 5 séances).

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL
Centre National du Football, Domaine de Montjoye – 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 22
Mail : fcadre@fff.fr – www.maformation.fff.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France
Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z

Méthodes et Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires (livrets, clés USB, Claroline Connect)
- Plate-forme de formation à distance (Claroline Connect)
- Examen final (12h)

Calendrier – Coût Pédagogique

Dates :

- Test d'entrée en formation : 1er septembre 2022
- Positionnement des stagiaires en formation : 13 septembre 2022

Modules de formation :

Module ARBITRAGE – 26 et 27 septembre 2022

Module SANTE SECURITE
03 et 04 octobre 2022
06 et 07 octobre 2022

UC4 : Projet de Club -
24 et 25 octobre 2022
27 et 28 octobre 2022

UC1 : Modules U9 et U11
21 et 22 novembre 2022
24 et 25 novembre 2022

UC2 : Modules U13 et U15
13 et 14 février 2023
16 et 17 février 2023

UC3 : Modules U17 et U19/Seniors
20 et 21 mars 2023
23 et 24 mars 2023

Certification : Jeudi 1er et vendredi 02 juin 2023

Coût pédagogique :

Tarification horaire : 6€ / heure de formation, auxquels s'ajoutent :
- Des frais d'inscription et de certification d'un montant forfaitaire de 220€
- Des frais d'accompagnement liés à la mise en situation professionnelle (UC1.2, 2.2, 3.2) d'un montant forfaitaire de 400 €
- Des frais d'accompagnement liés à la mise en situation professionnelle (UC4) d'un montant forfaitaire de 200 €

Tarif maximum : 6€ x 179h + 220€ + 400€ + 200€ = 1 894€ pour 179 heures de formation

NB : toute personne convoquée aux tests de sélection, quel que soit le résultat de ces derniers, sera redevable de la somme de 50 € de frais d'inscription (voir CGV).

Lieu de la formation : Maison du Football – Stade Louis Achille

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL
Centre National du Football, Domaine de Montjoye – 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 22
Mail : fcadre@fff.fr – www.maformation.fff.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France
Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z